



N°DEL20-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **VINGT-SEPT** du mois de **FEVRIER** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **21 FEVRIER 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – M. MAUCLAIR Stéphane – Mme SERRE Anne – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – M. BALAO Serge – M. DROUIN André – Mme LOUME-SEIXO Viviane – Mme DUDOUS Dominique – M. DUCHESNE Philippe – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – Mme DOURTHE Sarah – Mme DETOUILLOAN Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – Mme NIGITA Lydia – M. LE BAIL Gérard – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. BEDAT Henri – M. FORSANS Alain – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUFORT Jean-Michel – Mme MAZIEUX Isabelle.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme BASLY-LAPEGUE Christine
Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle
M. LALANNE Jean-Pierre
M. DAGES Pascal
M. LE GLOAHEC Jean-Michel
M. DAGUERRE Jean-Louis
Mme DI MAURO Catherine
Mme GIRODET Christine
Mme CAZENAVE Sandrine

Donne pouvoir à :

Mme BONJEAN Elisabeth
Mme LOUME-SEIXO Viviane
M. DROUIN André
M. JANOT Bruno
Mme DOURTHE Sarah
Mme NIGITA Lydia
Mme FRAYSSE Chantal
Mme LE MEUR Marie-Christine
M. DUBROCA Bruno
M. BEDAT Henri

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – M. LALANNE Jean-Pierre – M. DARRIERE Eric – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme DI MAURO Catherine – Mme GIRODET Christine – M. LAVIELLE Jean – Mme CAZENAVE Sandrine – M. DELMON Philippe – M. BOURDILLAS Thierry.

Secrétaire de séance : M. BEDAT Henri

OBJET : GENS DU VOYAGE – SIGNATURE CONVENTION 2018-2019 « LIRE ET FAIRE LIRE » AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, notamment en matière d'accueil des Gens du Voyage.

Depuis novembre 2017, l'animatrice socio-éducative du service Gens du Voyage réalise des animations essentiellement auprès des enfants et adolescents des aires d'accueil des Gens du Voyage notamment en matière d'aide aux devoirs.

« Lire et faire lire » est un programme national périscolaire d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. À la demande des directeurs des structures éducatives (écoles maternelles et primaires, crèches, centres de loisirs, bibliothèques...) et en cohérence avec le projet éducatif et les pratiques pédagogiques des structures, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature.

Des séances de lecture à haute voix sont ainsi organisées en petit groupe (2 à 6 enfants volontaires), une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Pour le service Gens du voyage de la Communauté d'agglomération du Grand Dax cela signifie l'intervention d'un bénévole tous les mercredis de 11 heures à 12 heures (hors temps scolaire) du 9 janvier au 5 juillet 2019 auprès des enfants de 3 à 6 ans, dont les familles stationnent sur l'aire du Tuc.

Les objectifs de ces ateliers sont de favoriser l'inscription en école maternelle et d'anticiper le passage de la scolarisation obligatoire à 3 ans dès 2019, de travailler la séparation enfant-parent, d'intégrer les codes de l'école et de la vie en groupe, de favoriser l'apprentissage de langue française et de montrer aux enfants et aux parents que lire peut être un plaisir et pas seulement une contrainte et de donner aux enfants le goût d'apprendre en s'amusant en désacralisant le support du livre (pédagogie de détour).

Afin de formaliser ce partenariat, la Ligue de l'enseignement propose la signature d'une convention.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la convention, ci-annexée.

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer lesdits documents.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Madame la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 27 FEVRIER 2019

LA PRESIDENTE,



Elisabeth BONJEAN.